

L'Agglomération du Choletais propose à ses habitants une nouvelle opération de broyage gratuite à l'attention des particuliers, du 13 octobre au 2 décembre 2023.

L'objectif ? Réduire les apports de déchets verts en déchèterie et valoriser les végétaux comme nouvelle ressource pour son jardin.

Le broyage des déchets issus de la taille des haies, des arbustes et des arbres, produit un excellent amendement pour la terre, notamment en paillage pour les massifs et espaces verts, mais aussi en matière sèche pour les composteurs.

Avec l'arrivée de l'automne, la taille des végétaux s'impose. Cependant, les évacuer en déchèterie n'est pas une fatalité !

Grâce au broyage, vous pouvez utiliser ces végétaux chez vous : c'est une solution économique et écologique !

Par exemple : déposer une couche de broyat permet de préparer son jardin en fertilisant le sol et en le protégeant du froid de l'hiver.

Les prestations auront lieu dans plusieurs communes. Chaque habitant peut se rendre sur le lieu de son choix, pas nécessairement sur son lieu de résidence.

Les informations importantes pour le bon déroulement de l'opération :

Attention, tous les végétaux ne peuvent pas être broyés. Alors, quels sont les végétaux que je peux apporter ?

Végétaux acceptés : les branches d'arbres et d'arbustes d'un diamètre maximum de 13 cm.

Végétaux refusés :

- Certains végétaux ne peuvent pas être broyés car ils risqueraient d'endommager le broyeur. C'est le cas pour les végétaux trop feuillus, trop humides, etc,
- Les branches attachées entre elles,
- Tous les autres végétaux, hors branchages,
- Les végétaux présentant des éléments indésirables (cailloux, débris plastiques, terre, racines, etc.).

Dans le cas où vos apports ne correspondraient pas aux types de végétaux acceptés, les prestataires sur site se verront dans l'obligation de refuser vos végétaux afin de garantir le bon déroulement du reste de la prestation.

Les sessions de broyage sont proposées le **vendredi de 13 h 30 à 16 h 30** et le **samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h** selon le planning suivant : (voir planning joint).

Les inscriptions **obligatoires**, seront ouvertes à compter du 4 septembre 2023 et pourront s'effectuer de deux manières différentes :

- Par le site internet cholet.fr, en allant sur " Mon espace citoyen " (<https://www.espace-citoyens.net/cholet/espace-citoyens/>),
- Par téléphone au n° vert gratuit 0 800 97 49 49 (n° vert, appel gratuit depuis un fixe, disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Attention, pour des raisons d'organisation, les inscriptions se terminent 48 heures avant la date souhaitée.

Le broyage vous intéresse ? Plus de renseignement dans notre guide de broyage disponible en téléchargement sur le site cholet.fr : https://www.cholet.fr/download/download_4095_guide+broyage+vegetaux.html

OPERATION BROYAGE DE VEGETAUX SUR LE TERRITOIRE DE L'AdC - DU 13 OCTOBRE 2023 AU 2 DECEMBRE 2023 -

